

UR 4633

Guide du doctorant de l'ISCJ

Année universitaire
2024 / 2025

SOMMAIRE

_____ Bienvenue à l'ISCJ _____	2
_____ Un doctorant deux attaches _____	3
_____ L'ISCJ : carte d'identité _____	4
_____ L'ISCJ et ses doctorants _____	8
_____ L'ISCJ et le bien-être _____	9
_____ L'ISCJ : sa localisation _____	10
_____ Comment communiquer _____	13
_____ Soutenances de thèse _____	14
_____ Partir en mission _____	17
_____ La bibliothèque du PJJ _____	19
_____ Direction et Administration _____	21

—— Bienvenue à l'ISCJ ! ——



Chers doctorants, Chères doctorantes,

Vous avez déjà rejoint ou vous rejoignez cette année l'Institut de sciences criminelles et de la justice de l'Université de Bordeaux. L'ensemble des membres de notre unité de recherche (UR4633) se joint à nous pour vous souhaiter la bienvenue. Nous sommes là pour vous accompagner tout au long de ce parcours scientifique qu'est la thèse de doctorat. N'hésitez pas à nous solliciter. Nous vous souhaitons un chemin riche en échanges, parsemé de rencontres et de succès.

Evelyne Bonis, directrice de l'unité, Maxime Brenaut et Thomas Herran, directeurs adjoints de l'ISCJ.

Un doctorant deux attaches

En tant que doctorant, vous êtes doublement rattaché.

D'une part, vous êtes rattaché à une école doctorale de l'université pour les démarches administratives (inscription, parcours doctoral...).

L'ISCJ est principalement rattaché à l'École doctorale de droit de l'université de Bordeaux.

École doctorale
Droit



Adresse : Avenue Léon Duguit, Bât. B- Bur. B019- 33608 PESSAC Cedex (Tram B- Arrêt Montaigne Montesquieu)

Certains d'entre vous qui conduisent leur recherche, non en droit mais en psychopathologie relèvent, quant à eux en vertu d'une convention passée par l'ISCJ, de l'école doctorale SP2.

École doctorale
**Sociétés, politique,
santé publique**



Adresse : 3 ter place de la Victoire- 33073 Bordeaux CEDEX
(Tram B- Arrêt Victoire)

D'autre part, vous dépendez pour les aspects scientifiques de votre thèse, de votre unité de recherche : l'ISCJ.

ISCJ | Institut de
Sciences Criminelles
et de la Justice



Adresse : 4 rue du Maréchal Joffre – CS61752 - 33075 Bordeaux CEDEX
(Tram B- Arrêt Hôtel de Ville et Tram A – Arrêt Hôtel de Ville)

____ L'ISCI : carte d'identité ____

L'ISCI est une des 8 unités de recherche du **Département de la recherche Droit et transformations sociales** (DETS) de l'Université de Bordeaux.

Pour plus d'informations sur DETS : <https://dets.u-bordeaux.fr/>

L'ISCI est une unité d'accueil de doctorants inscrits auprès de deux Écoles doctorales de l'Université de Bordeaux : école doctorale droit et l'école doctorale SP2.

Elle réunit des pénalistes mais aussi des processualistes, des historiens du droit, des philosophes du droit et des spécialistes de psychopathologie. Forte d'enseignants-chercheurs, de membres-associés et d'une cinquantaine de doctorants, cette unité de recherche développe ses activités autour de deux axes couvrant aussi bien des points techniques du droit pénal et des sciences criminelles, que des recherches plus générales sur le thème de la justice.

En lien avec ces axes, deux thématiques prioritaires ont été votées par le conseil en 2022 pour les 3 années à venir :

- **Droit pénal, justice et médias**
- **Délinquance lucrative.**

Cette unité est engagée en matière de **science ouverte** de sorte que les publications des membres de l'unité sont référencées sur HAL et OSKAR.

Le site internet HAL : <https://hal.science/>

Le site internet OSKAR Bordeaux : <https://oskar-bordeaux.fr/>

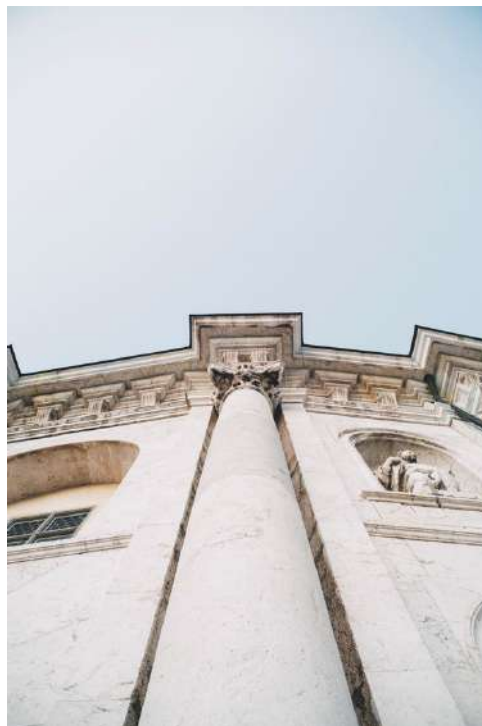


Les axes de recherche :

- **La place du droit pénal dans le système normatif et répressif**

Cet axe se décline sur le plan substantiel – ce qui amène à développer des études sur la particularité des normes pénales au sein des normes juridiques ou plus largement des règles de conduite sociales en interrogeant aussi bien les rapports entre droit pénal et droit civil qu’entre droit pénal et droit des affaires, droit pénal et droit public, droit et littérature, dans une approche de droit positif comme philosophique.

Il se décline aussi sur le plan processuel, l’exercice de la justice et notamment de la justice pénale étant soumis à des mutations profondes qui sont à la fois sociales, institutionnelles ou juridiques mais encore technologiques.



- **Situations de crises et violences**

Cet axe s’inscrit notamment, mais pas seulement, dans la volonté de développer davantage le champ de la criminologie comme méthode d’approche pluridisciplinaire d’un objet, ici les violences. Il permet de valoriser ces recherches qui vont se rencontrer sur l’étude des violences qu’elles soient environnementales, pénitenciaires, familiales, invisibles, psychologiques, psychosociales etc. Cet axe sera donc exploré par des approches relevant aussi bien du droit pénal que de la philosophie du droit, de la psychopathologie etc. Il permet de mettre en évidence non seulement de nouvelles formes de violences ou d’expression de ces violences notamment dans des situations de crise mais aussi de les mesurer avec des outils innovants.

Il permettra aussi d’identifier les difficultés qu’elles soulèvent pour leur prise en compte que celle-ci soit juridique ou médicale et de réfléchir à une meilleure réactivité du droit à l’expression de ces violences

voire à une reconstruction du droit et de ses concepts pour mieux saisir ces nouvelles formes de violences ou les nouveaux enjeux qu'elles soulèvent.

Les thématiques prioritaires :

- **Droit pénal, justice et médias**

Sans que la liste ci-dessous soit exhaustive, voici quelques axes explorés

1/ Les médias saisis par le droit pénal/justice pénale

- Information et justice/droit pénal(e) : protection pénale du journalisme, limites pénales à l'activité du journalisme (secret de l'instruction, présomption d'innocence), lutte contre la désinformation
- Expression et justice/droit pénal(e) : les rapports ambivalents entre droit pénal et liberté d'expression ; la communication des acteurs de la justice pénale (dans le cadre des activités judiciaires et au-delà)

2/ La justice pénale saisie par les médias

- Représentation de la justice pénale dans les médias (intégrant la question des procès filmés)
- Impact des médias sur la justice/droit pénal(e) : analyse de l'impact sur la production normative pénale et le fonctionnement de la justice (les procès des attentats de 2015)

3/ Autres

- Droit d'accès aux médias pour la population carcérale

- **Délinquance lucrative**

Sans que la liste ci-dessous soit exhaustive, voici quelques axes explorés

1/ La connaissance et l'appréhension des comportements lucratifs par le droit pénal

- La distinction des notions de délinquance lucrative / délinquance d'affaires /criminalité organisée
- L'incrimination des comportements, l'adéquation de la norme pénale au but poursuivi, la place de la *soft law*
- Le profil des personnes recherchant un gain

2/ La réaction pénale à la délinquance lucrative

- Le type de sanctions adaptées / la place de la sanction financière et des confiscations de biens
- La place du patrimoine dans l'organisation de la répression
- L'adéquation des moyens d'investigation à la lutte contre la délinquance lucrative

La **signature électronique** de cette unité est normalisée à partir d'un générateur de signature de l'Université (<https://busec2.u-bordeaux.fr/generateur-signature/>) et doit être utilisée pour vos publications :

Univ. Bordeaux, ISCI, UR 4633, F-33000 Bordeaux, France

Pour en savoir plus sur le fonctionnement de l'ISCI, sur vos droits et devoirs, vous êtes priés d'en prendre connaissance.

Vous trouverez sur le site de l'unité :

- **Les statuts**
- **Le règlement intérieur**
- **Le guide de soutenance de thèse élaboré par l'ISCI**



L'ISCJ et ses doctorants

La formation pour la recherche et par la recherche :

Les doctorants de l'ISCJ participent aux programmes de recherche, aux manifestations scientifiques et aux ouvrages qui en sont issus.

Vous pouvez solliciter votre unité de recherche ou l'un de ses membres si vous souhaitez constituer un groupe de travail, proposer une manifestation scientifique, soumettre un article...

- **L'unité organise régulièrement des colloques, conférences, séminaires.**

Vous pouvez assister gratuitement à l'ensemble de ces manifestations. Vous pourrez aussi y prendre part, en tant que contributeurs, avec l'accord ou sur sollicitation du responsable scientifique de la manifestation. La plupart de ces manifestations sont inscrites au catalogue de la formation de l'école doctorale de droit. La participation donne dans ce cas lieu à validation au titre des heures de formation disciplinaires auprès de l'école doctorale de droit.

Vous serez régulièrement informé de l'ensemble des manifestations à venir par le biais du site de l'unité et par affiché dans les locaux.

- **Vous serez aussi contacté pour prendre part aux Doctoriales (deux sessions / an) et aux Conférences-débats**

Les Doctoriales ont pour objectif de permettre aux volontaires de présenter l'état d'avancement de leur thèse ou/et d'exposer les éventuelles difficultés qu'ils rencontrent. A l'issue de la présentation, le doctorant échange avec les personnes présentes (enseignants-chercheurs et doctorants) dans un esprit de discussion et de bienveillance. Il ne s'agit en aucun cas d'une pré-soutenance de thèse.

N'hésitez pas à faire part à Thomas Herran de votre souhait de soumettre à la discussion vos travaux en cours.

Les Conférences-débats ont pour objectif d'échanger sur un sujet d'actualité, une réforme...

N'hésitez pas à soumettre des idées à Maxime Brenaut.

- **Des séminaires spécifiques vous seront destinés.**

Ils pourront porter sur les déplacements durant la thèse, par les financements de la thèse, la soutenance et l'après soutenance, la conciliation de la recherche avec une activité de chargés de travaux dirigés ...

_____ L'ISCJ et le bien-être _____

Afin de veiller au bien-être de tous, l'ISCJ a signé la Charte des transitions de l'UB.

L'ISCJ veille aussi à la mise en place d'une politique proactive en matière :

- **D'environnement** : il est demandé à chacun de réduire au maximum son impact (fermeture des portes, extinction des lumières, usage modéré des impressions papier), le recours aux couverts jetables est proscrit (munissez-vous de gourdes que vous remplirez à la fontaine au 1er étage, de tasses lavables...), tri sélectif des déchets (les kiosques vont être installés ...), mobilité douce (parking sécurisé pour les vélos).

Réfèrent Transitions à l'Université : Julien Lagoutte / suppléante : Daniela Perrin

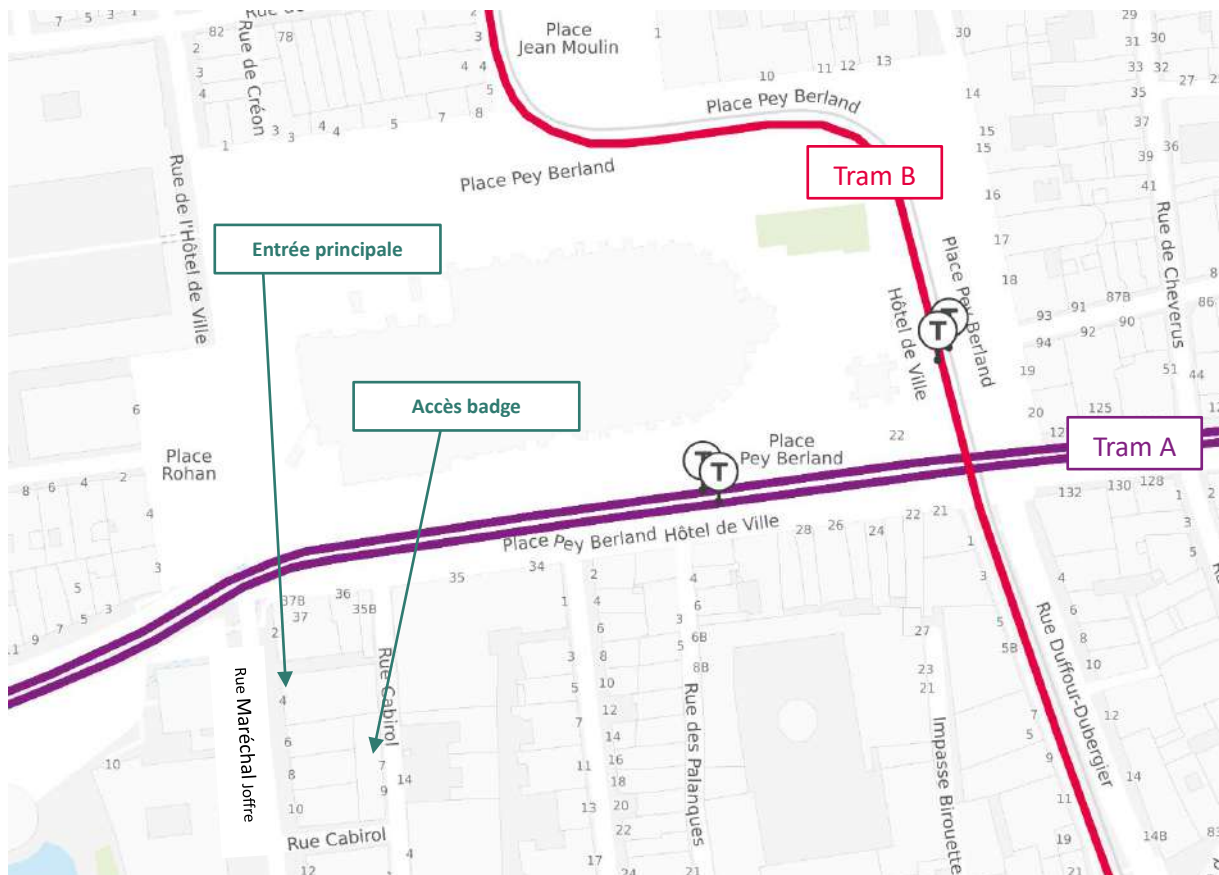
- **De Bien-être au travail** : Confronté à une panne de votre ordinateur, l'ISCJ peut momentanément vous prêter un portable. Sur demande, vous pouvez disposer de quelques fournitures (enveloppes, papier à en-tête...).
- **De non-discrimination** : Si vous êtes confronté à une difficulté, n'hésitez pas à en faire part à Thomas Herran, désigné **Réfèrent Bien-être** pour l'ISCJ et qui vous orientera vers les structures adaptées de l'UB.



L'ISCJ : sa localisation

L'ISCJ se trouve principalement au Pôle juridique et judiciaire soit 4 rue du Maréchal Joffre 33000 Bordeaux

Vous partagerez avec les doctorants d'une autre unité de recherche – le CERCCLÉ – au rez-de-chaussée, les postes de travail de la bibliothèque. Dans ce lieu, le silence est de mise. Les ouvrages consultés sur place doivent être remis en rayon. Les ouvrages que l'on souhaite emporter doivent, dans la limite de l'empruntable, donner lieu à un emprunt selon une procédure particulière. Il est possible de scanner ou de photocopier des documents (un code vous sera attribué).



L'accès se fait :

- Soit par la porte située 4 rue du Maréchal Joffre aux heures d'ouverture
- Soit par la porte située rue Cabirol au moyen d'un **badge** à demander à Thierry Rebollo.



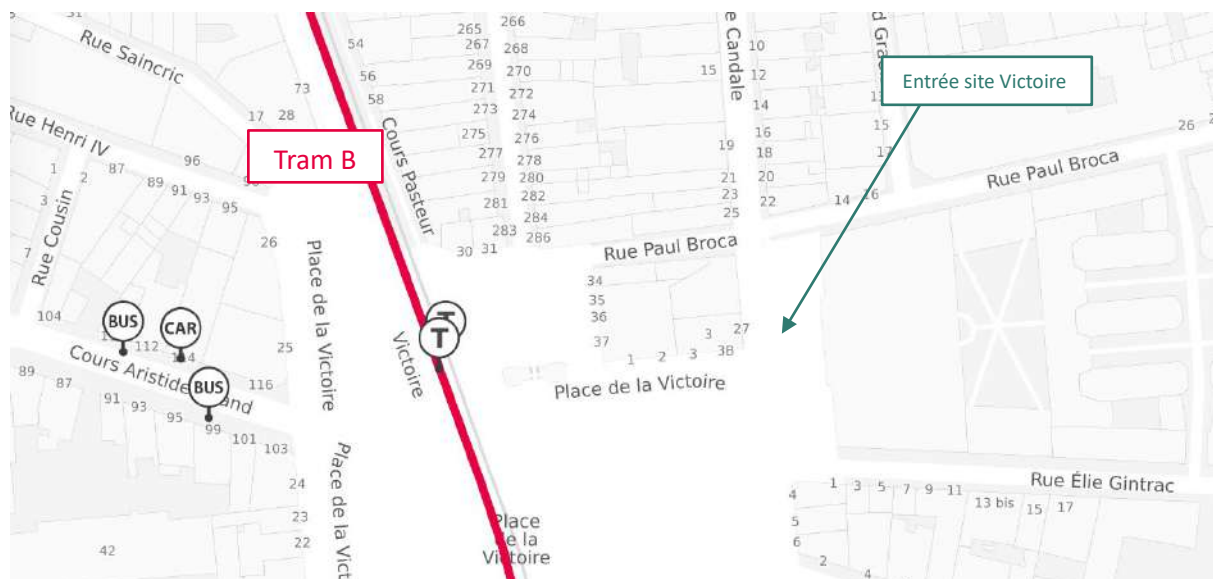
Sur demande, vous pourrez disposer d'un **casier** pour stocker vos documents de recherche et qui se trouve au niveau de la bibliothèque.

Au premier étage, vous pourrez rencontrer la plupart des enseignants-chercheurs qui ont leurs bureaux ainsi qu'une salle des doctorants où vous pouvez travailler et vous restaurer. Cette salle peut être privatisée pour des réunions de travail en soirée (voire en journée). Il convient pour cela d'en informer au moins 1 semaine à l'avance, Thierry Rebollo, afin qu'une indication relative à l'indisponibilité momentanée de cette salle soit apposée sur la porte.

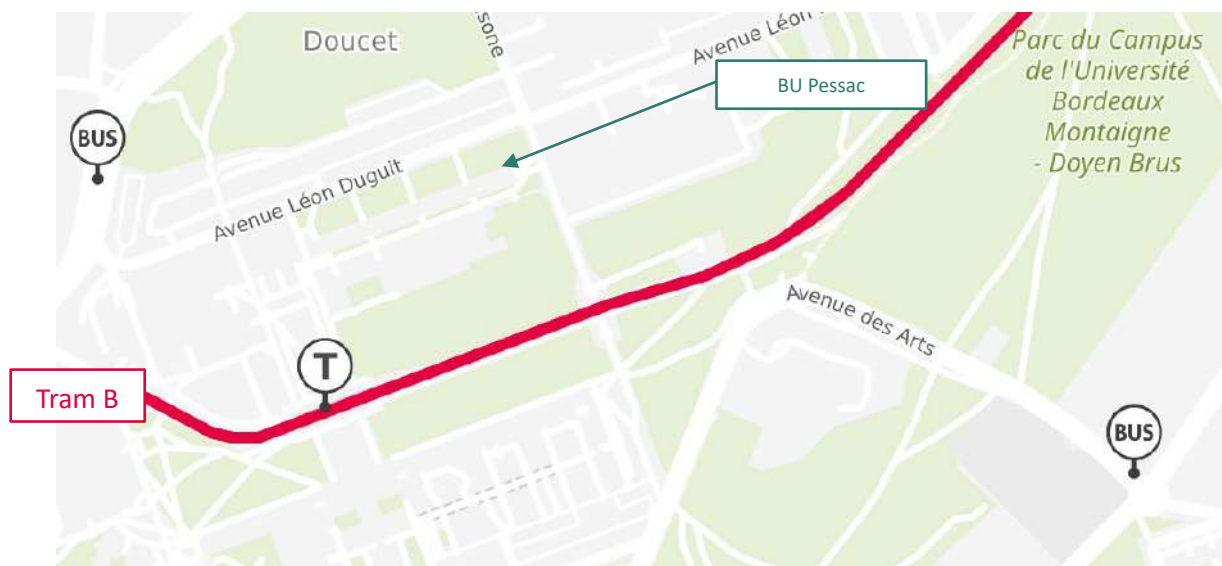
Ce site n'est pas le seul.

L'ISCI dispose aussi :

- De bureaux et salles de travail sur le site de la Victoire (Tram B – arrêt Victoire)



- D'un accès aux salles partagées à Pessac, aux bibliothèques sur le Campus spécifiquement la BU Pessac et la salle de droit privé (Tram B – Arrêt Montaigne Montesquieu)



_____ Comment communiquer _____

Vous retrouverez des informations sur l'équipe, ses travaux de recherche, ses manifestations :

<https://iscj.u-bordeaux.fr/>

Vous pouvez également nous suivre afin de consulter nos actualités sur les réseaux :

<https://www.linkedin.com/in/institut-de-sciences-criminelles-et-de-la-justice-iscj-301aa9209/>

https://www.instagram.com/iscj_bordeaux/

<https://bsky.app/profile/iscj.bsky.social>

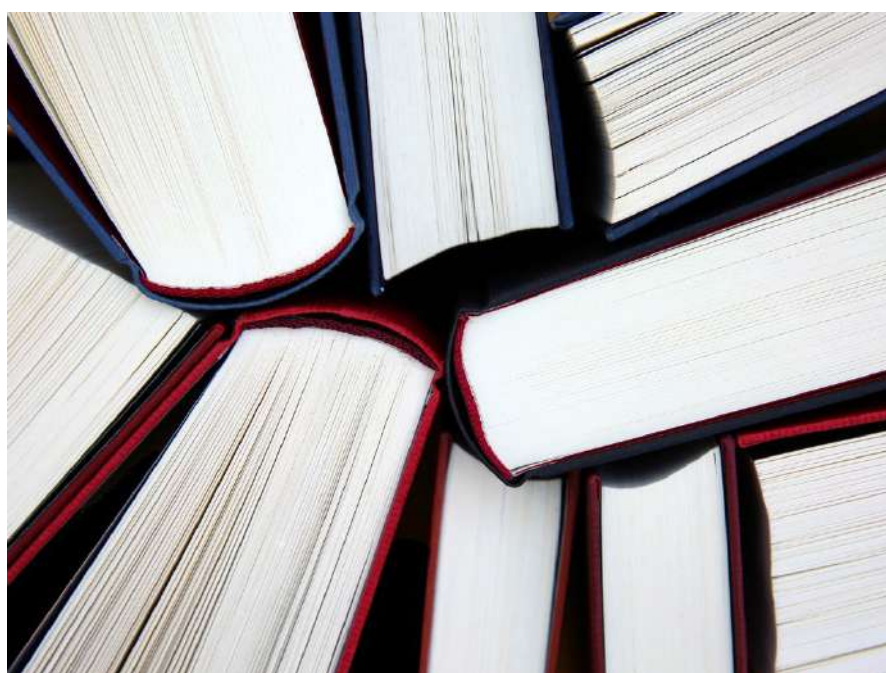
Toute communication par mail avec l'ISCJ doit se faire via l'adresse mail institutionnelle suivante :

uscj@u-bordeaux.fr

De son côté, l'unité communiquera avec vous via votre adresse étudiante soit :

prenom.nom@u-bordeaux.fr ou prenom.nom@etu-bordeaux.fr

La consultation régulière de cette adresse est donc **vivement recommandée**. Elle sera particulièrement importante au printemps de chaque année à l'occasion des comités de suivi de thèse.



Soutenances de thèse

De la bonne définition des rôles respectifs des directeurs de thèse / doctorants / personnels de l'ISCJ et de l'UB :

- A compter du 1^{er} janvier 2023

La fin de thèse est un moment important souvent accompagnée de stress et de nombreux préparatifs.

Pour le bon déroulement de cette étape dans la sérénité, quelques règles doivent être rappelées.

Dès que possible et cela avant même les 60 jours requis par Adum pour les formalités de déclaration, les informations indispensables telles la date de la soutenance et la composition du jury (notamment les mails des membres du jury) doivent être transmises à Thierry Rebollo afin qu'il ouvre un dossier soutenance au nom du candidat selon la procédure établie par le service.

Adresse de contact : iscj@u-bordeaux.fr

- Au moment de la planification de la soutenance (soit à J -60 minimum)

Il incombe au doctorant avec son directeur de thèse de constituer son jury, de fixer la date de la soutenance en s'assurant de la disponibilité d'une salle (de préférence sur le site du PJJ afin de simplifier la tâche de l'accueil et de l'organisation matérielle notamment la fourniture de toges par Thierry Rebollo) et de saisir l'ensemble de ces données sur ADUM.

Dès cette opération de saisie réalisée, l'ISCJ vous prie de bien vouloir informer immédiatement l'unité afin que Thierry Rebollo puisse :

- Créer les ordres de mission, les réservations de transport et d'hébergement éventuel + la réservation du restaurant et la création du bon de commande pour le repas.
- Réserver les toges et préparer la salle, lien zoom si visio ...
- Établir la communication via le calendrier trimestriel des activités de l'unité et sur le site internet de l'ISCJ.

Seule une bonne anticipation permettra d'assurer une bonne organisation et évitera le chevauchement sur une même date de deux soutenances, chevauchement préjudiciable à tous à commencer par les amis des doctorants qui ne peuvent assister à ces temps forts de la vie d'une unité.

Une semaine au moins avant la soutenance, l'ISCJ procédera :

- À l'affichage du document officiel annonçant la soutenance sur le site
- À l'envoi à l'ensemble des membres de l'unité d'une invitation à assister à la soutenance de thèse avec indication de l'horaire et de la salle.

- À propos de l'impression de la thèse

Depuis l'entrée en vigueur du nouvel arrêté relatif à la formation doctorale (arrêté du 25 mai 2016), la thèse est déposée à la bibliothèque avant la soutenance sous forme numérique.

Pour toutes les demandes d'impressions de thèse, il faut désormais passer par le portail de demande d'impression en ligne :

Pour les usagers INTERNE UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

- Soit via l'ENT: onglet SERVICES EN LIGNE > commandes d'impression

- Soit par le lien : <https://imprim.u-bordeaux.fr>

Puis dans CATALOGUE PRODUITS, choisir la catégorie MÉMOIRE / THÈSE, puis l'article THÈSE.
Télécharger le fichier de la thèse à imprimer (même s'il n'est pas encore totalement finalisé)

Indiquer la quantité d'exemplaires souhaité, ainsi qu'un numéro de téléphone.

Le service imprimerie prendra contact directement avec le demandeur, afin de vérifier avec lui le fichier, et d'établir un devis.

Le doctorant devra vérifier sur quel type de budget sera imputé ses impressions :

Païement comptoir : si le doctorant règle lui-même ses impressions (Esuppay / CB)
Budget Interne UB : si sa structure de rattachement prend en charge ses impressions (il devra alors se rapprocher de Daniela Perrin pour connaître la ligne budgétaire à imputer et à transmettre à l'imprimerie).

Il lui incombe d'envoyer la version papier de sa thèse aux membres de son jury, à ses frais, ou de remettre les exemplaires en main propre.

Si le doctorant souhaite accompagner l'envoi d'un mot sur du papier à lettre de l'université avec en-tête, Daniela Perrin est à votre écoute pour la remise de ces fournitures (il en est de même après la soutenance pour la constitution des dossiers de qualification CNU ou la postulation à des prix de thèse).

- À propos des pots de soutenance (soit à J -15 minimum)

Il est devenu difficile, voire impossible de réserver deux salles distinctes : une pour la soutenance et une pour le pot de thèse. Si ce luxe de deux salles a un temps existé, il ne peut désormais avoir cours compte tenu du taux d'occupation du site. La direction de l'ISCJ a pris la décision de n'œuvrer qu'à la réservation d'une seule salle, la plus grande possible (type salle 1K, à défaut RE ou RG) et a obtenu l'accord pour que le pot de thèse se déroule au fond de la salle de soutenance ou sous la verrière.

Si le doctorant souhaite ainsi organiser son pot sur le site, il lui incombe, en autonomie :

- De prendre contact en amont avec le service d'Isabelle Gondonneau au PJJ pour prévenir de la date du pot et organiser les détails concernant un éventuel besoin d'utiliser un des frigos du PJJ gracieusement prêté par le service logistique
- Et de se conformer strictement aux règles qui lui seront communiquées notamment au sujet du nettoyage et des conditions de restitution de la salle.

Mayssane Abdelhadi, adjointe logistique : mayssane.abdelhadi@u-bordeaux.fr

Le non-respect de ces règles pourrait compromettre à l'avenir l'organisation de pots sur le site ce qui obligerait alors les doctorants à devoir organiser ce temps convivial hors de l'université.

Thierry Rebollo n'est pas, au sein de l'ISCJ, en charge de cette organisation.

- À propos des cadeaux, lien vers des cagnottes, cartes...

Le doctorant ou ses amis sont seuls en charge de ces opérations. Ils sont invités à se rapprocher de l'association des doctorants et docteurs de l'ISCJ pour disposer, le cas échéant, d'une liste de diffusion à jour des doctorants et membres de l'unité (attention de veiller à l'utilisation d'une liste à jour). L'ISCJ ne peut assurer la prise en charge de cette communication et nous comptons sur votre compréhension.

Adresse de l'association A2D : associationa2discj@gmail.com

Partir en mission



Quelques définitions :

- **Agent en mission** : Un agent qui se déplace, pour l'exécution du service. L'agent envoyé en mission doit être muni, au préalable d'un ordre de mission signé.
- **Ordre de mission** : Document à établir **au moins une semaine avant le départ** en mission car il atteste que l'agent est autorisé à s'absenter, se déplacer à titre professionnel pour effectuer ses missions. Il permet à l'agent en cas d'accident ou de difficultés survenues au cours de la mission, de bénéficier de la réglementation sur les accidents de service et de la protection de son employeur (assistance, rapatriement).

Le document est obligatoire, doit être signé et conservé tout au long de la mission.

- **Diverses prises en charge**

Les frais d'hébergement sont pris en charge sur **la base de pièces justificatives** dans la limite de :

- Province - **120 euros**
- Grandes Villes (>200 000 hab.) - **140 euros**
- Ile-de-France - **170 euros**

Ces per diem comprennent **la nuitée et le petit déjeuner inclus.**

- **Les frais de prise en charge pour le transport**

Les modes de transport autorisés :

- Le train
- L'avion
- Le bateau

Quel que soit le mode de transport utilisé, **l'équipe administrative doit obligatoirement effectuer la réservation par le marché voyage de l'établissement.**

- **Le choix du mode de transport**

Le service qui autorise le déplacement choisit le moyen de transport au tarif le moins onéreux et, lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement.

Art.9 – décret 2006-781 du 3 juillet 2006

Un arrêté du 20 septembre 2023 a modifié cet arrêté fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

La voie ferroviaire doit néanmoins être systématiquement privilégiée dès lors qu'elle demeure le mode de transport le moins onéreux, conformément à la politique de voyage de l'Université.

- **Le transport par son véhicule personnel**

Pour rappel, l'utilisation du véhicule personnel est autorisée lorsque l'intérêt du service le justifie mais doit rester exceptionnelle.

Elle est soumise à l'autorisation du chef de service.

L'indemnité kilométrique est calculée en fonction du nombre de kilomètres et selon la puissance fiscale du véhicule (indiquée sur la carte grise et renseignée dans GFC- Mission lors de l'établissement de l'OM).

Elle inclut les frais de carburant.

Exemple de remboursement suite à un déplacement avec un véhicule personnel :

Ici le véhicule à 8 chevaux fiscaux et la mission intègre un déplacement à Montpellier.

	< 2000	2000 - 10000	> 10000
Répartition Kms	488.00	0.00	0.00
Tarifs	0.45	0.55	0.32

Bordeaux/Montpellier – Aller simple : $488 \times 0.45 = 219,60$ euros remboursé

Les frais de repas sont pris en charge sur la base d'un forfait :

- 20 euros/repas
- 10 euros s'il s'agit d'un repas administratif (ex. : Restaurant Universitaire, formule sandwich...)

Il est **obligatoire** de fournir les justificatifs de paiement correspondant **aux frais d'hébergement ET de repas**.

La bibliothèque du PJJ

Présentation

La bibliothèque du Pôle juridique et judiciaire est commune aux unités de recherche du CERCLE et de l'ISCJ. Cet espace partagé s'adresse aux membres des 2 centres : enseignants-chercheurs et doctorants, docteurs et membres associés mais également aux étudiants de Master 2 rattachés au CERCLE et à l'ISCJ.

Le fonds documentaire de la bibliothèque se compose de plus de 6600 ouvrages et de 25 revues, fonds CERCLE et ISCJ confondus.

Chaque laboratoire de recherche dispose d'un fonds spécifique et partage aussi un fonds commun de revues et d'ouvrages sur les thématiques suivantes : institutions de l'Union européenne, CEDH, droits de l'Homme, théories et philosophie du droit, théorie de la justice, théorie de la démocratie, méthodologie et annales.

L'accès et les horaires

L'entrée principale de la bibliothèque du PJJ est au 4 rue du Maréchal Joffre, de 9h à 17h. En dehors de ces horaires d'ouverture, la bibliothèque reste accessible avec un badge par l'entrée du bâtiment située rue Cabirol :

- du lundi au vendredi, de 7h à 9h et de 17h à 21h,
- le samedi matin, de 7h à 13h.

Quelques règles d'usage :

- Respecter le silence
- Prendre soin des documents et du mobilier mis à disposition
- Ne pas manger dans la bibliothèque, une salle est prévue à cet effet
- Veiller à remettre les ouvrages en rayon et à ne les garder que pour une durée raisonnable sur la table de travail. Au-delà, ils doivent faire l'objet d'un prêt
- Veiller à renouveler les prêts et à ramener les livres dans les temps pour éviter de recevoir des lettres de rappel et de bloquer d'autres usagers

Les services

• Les conditions de prêt à la bibliothèque du PJJ

Les enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants peuvent emprunter un nombre illimité de documents pour **2 mois renouvelables**.

Hors présence du personnel de la bibliothèque, un « bulletin de prêt » doit être rempli en mentionnant le code-barres, la cote et le titre de l'ouvrage.

Sont exclus du prêt :

- Les thèses version soutenance
- Les rapports de stage et les mémoires
- Les codes et dictionnaires
- Les ouvrages portant une étiquette rouge « exclu du prêt » (dernières acquisitions, ouvrages en double...)

Des prêts « Journée » sont possibles, sans être enregistrés sur le compte lecteur, au cas où doctorants et enseignants-chercheurs souhaitent travailler dans les bureaux à l'étage. Ces prêts «Journée» doivent être inscrits dans le cahier prévu à cet effet, disponible à l'accueil de la bibliothèque.

Cependant, les livres *non-retournés* le jour même (à déposer dans la bannette de l'accueil) seront enregistrés sur les comptes lecteurs.

- Les revues sont empruntables le soir et le week-end, en remplissant un « Bulletin de prêt ».

• Le Prêt entre bibliothèques (PEB)

Les doctorants et enseignants-chercheurs peuvent faire une demande de PEB si un document se trouve dans une autre bibliothèque universitaire que celles de l'Université de Bordeaux.

La demande de PEB (prêt d'ouvrage ou copie/reproduction d'article) se fait [en ligne](#)

➤ [Toutes les informations relatives au PEB](#)

• La photocopieuse

Elle est à disposition dans la bibliothèque, avec un code spécifique à chaque unité de recherche.

> Rappel : Les copies numériques et photocopies sont soumises au respect du droit d'auteur (photocopie ou numérisation de 10% du contenu d'un ouvrage, 30% d'une revue)

• Les recherches bibliographiques et documentaires

Il est possible de demander des recherches à [Céline Clément](#) sur les thématiques et domaines que couvrent les 2 unités de recherches.

Pour contacter la bibliothèque du PJJ



05 56 84 62 04



celine.clement.1@u-bordeaux.fr

Direction et Administration



Directrice et Professeur :

Évelyne Bonis

evelyne.bonis@u-bordeaux.fr

Directeurs adjoints :

Maxime Brenaut

Professeur

maxime.brenaut@u-bordeaux.fr

Thomas Herran

Maître de conférences

thomas.herran@u-bordeaux.fr

Responsable Administrative et Financière :

Daniela Perrin

daniela.perrin@u-bordeaux.fr

Adjoint Administratif :

Thierry Rebollo

thierry.rebollo@u-bordeaux.fr

Tél: 05 56 84 65 18

Adjointe Administrative :

Caterina Fronteriz Alonso

caterina.fronteriz-alonso@u-bordeaux.fr

Tél: 05 56 84 65 18

Documentaliste :

Céline Clement

celine.clement1@u-bordeaux.fr

Tél: 05 56 84 62 04

Adresse institutionnelle:

iscj@u-bordeaux.fr



**4 rue du Maréchal Joffre
33000 Bordeaux**